Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2014,

- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du Concours CAPES EXTERNE + CAFEP CAPES-PRIVE, Section BASQUE est constitué comme suit pour la session 2015 :

Président

M. Charles VIDEGAIN — Académie de BORDEAUX
Professeur des universités

Vice-Présidente

Mme Aurélie ARCOCHA-SCARCIA — Académie de BORDEAUX
Professeur des universités

Secrétaire Général

M. Ur APALATEGUI — Académie de BORDEAUX
Maître de conférences des universités

Membres du jury

Mme Edurne APECECHE — Académie de BORDEAUX
EC.R professeur certifié

M. Jean CASENAVE — Académie de BORDEAUX
Professeur agrégé de classe normale

M. Xabier ITCAINA Chargé de recherches au CNRS	Académie de BORDEAUX
Mme Valérie JOUBERT Maître de conférences des universités	Académie de BORDEAUX
Mme Florence PRADAYROL Professeur agrégé de classe normale	Académie de BORDEAUX
M. Jacques SARRAILLET Professeur certifié hors classe	Académie de BORDEAUX
Mme Sabine TINCHANT-BENRAHHO Maître de conférences des universités	Académie de BORDEAUX
M. Pierre VILAR Maître de conférences des universités	Académie de BORDEAUX

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE